

## AVIS PUBLIC

### Publication du nombre de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français était exigé ou souhaitable au 31 décembre 2023

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'en vertu de l'article 20.1 de la Charte de la langue française et de l'article 11 du Règlement sur la langue de l'Administration, notre municipalité est tenue de publier l'information suivante sur son site Internet :

1. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est **exigé** (nécessaire) : 0
2. Nombre total de postes pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français est **souhaitable** (un atout) : 0

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cet avis public au bureau municipal (141, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Isle-Verte) aux jours et aux heures d'ouverture du bureau au public, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À L'ISLE-VERTE, CE VINGT-HUITIÈME (28<sup>e</sup>) JOUR DE MARS, DEUX MILLE VINGT-QUATRE (2024).



Benoit Randall  
Directeur général et greffier-trésorier



### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Benoit Randall, directeur général et greffier-trésorier à la Municipalité de L'Isle-Verte, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché copie de cet avis aux endroits habituels, c'est-à-dire au bureau municipal et sur le site Internet de la Municipalité, et ce, le 28 mars 2024.

Avis donné ce 28 mars 2024.



Benoit Randall  
Directeur général et greffier-trésorier

